

## **Au lieu de nous évincer, la Régie du logement doit contrôler nos loyers**

Des milliers de locataires paient trop cher pour se loger.

Année après année, 30 à 40 000 ménages locataires sont visés par une demande d'éviction à la Régie du logement, incapables de payer à temps leur loyer.

En mai 2006, un comité de l'ONU se préoccupait du nombre élevé d'évictions, souvent pour de petites sommes d'argent.

### **La Régie du logement ne protège pas les locataires contre les hausses de loyer abusives.**

☐ Le contrôle des loyers n'est pas obligatoire;

☐ Le fardeau du contrôle repose sur les épaules des locataires;

☐ Beaucoup trop de locataires n'osent pas refuser une augmentation de loyer par crainte de représailles de la part de leur propriétaire;

☐ La Régie n'a pas empêché la flambée du coût des loyers des années 1980 comme celle du début des années 2000.

## **La Régie du logement joue à l'autruche**

► Entre 2000 et 2005, le coût des loyers a augmenté de 26,7% à Longueuil, de 21,6% à Montréal, de 21,3% à Gatineau, de 19,9% à Québec, de 15,6% à Sherbrooke, de 15,4% à Laval et de 14,8% à Trois-Rivières.

► Déjà en 2001, plus de 218 000 ménages locataires consacraient plus de la moitié de leur revenu pour se loger.

► Pas un seul HLM, où le coût des loyers est fixé à 25% des revenus, n'a été réalisé depuis 1994.

► Les prestations d'aide sociale et le salaire minimum demeurent à des niveaux scandaleusement bas.

► Les locataires subissent des hausses de tarifs à Hydro-Québec, dans le transport en commun et les garderies.



## **La Régie du logement au service des propriétaires immobiliers**

⇒ À la Régie, les locataires se font déclarer coupables d'être pauvres dans une société riche.

⇒ La Régie refuse d'entendre les motifs des locataires en difficulté et ne tient pas compte si le retard de loyer cause réellement un tort sérieux au propriétaire.

⇒ La Régie ne favorise pas les ententes de remboursement des loyers en retard.

⇒ À la Régie, évincer un-e locataire incapable de payer le loyer est le recours le plus utilisé et le plus rapide (42 jours en moyenne).

⇒ Au fil des ans, la Régie est devenue une agence de recouvrement au service des propriétaires immobiliers.



## Le RCLALQ exige du gouvernement de:

☆ Doter la Régie du logement du budget et des ressources nécessaires.

☆ Geler les loyers puis instaurer le contrôle obligatoire des loyers et le dépôt des baux à la Régie du logement.

☆ S'attaquer aux autres causes de l'incapacité de payer le loyer en réalisant des logements sociaux, en augmentant les prestations d'aide sociale et le salaire minimum, etc.

☆ Garantir l'accès à un autre logement à toute personne expulsée, tel que recommandé par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU.

### Devenez membre de votre comité logement !

Impliquez-vous dans la lutte pour l'instauration d'un véritable contrôle des loyers en devenant membre de votre comité logement!

Téléphonez-nous au 1-866-521-7114 (sans frais) pour obtenir les coordonnées de votre comité logement.

## Exprimez-vous auprès de vos élue-e-s !

Contactez votre député-e provincial-e (liste disponible à [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca) ou dans le bottin téléphonique)

Contactez le ministère des Affaires municipales:

Téléphone: (514) 873-2622 ou  
(418) 691-2050

Courriel:  
[ministre@mamr.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mamr.gouv.qc.ca)

Le RCLALQ est un organisme militant de défense et de promotion du droit au logement qui préconise des mesures de contrôle du marché privé, tout en favorisant le droit à l'association et un plus grand accès à la justice pour les locataires.

Pour plus d'infos, consultez notre site web au [www.rclalq.qc.ca](http://www.rclalq.qc.ca).

Votre comité logement:



**Au lieu de nous évincer...**

# CONTRÔLEZ NOS LOYERS !

# RCLALQ

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec